



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 644

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

**RECOURS À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE
LEGER DE TYPE SUV HYBRIDE - SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant l'accroissement de l'activité de la Direction des Milieux Naturels et des Risques notamment portée par la restauration du réseau de fossés sur les 100 communes du territoire, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à l'acquisition d'un véhicule léger de type SUV hybride pour répondre à ses besoins,

Considérant que l'UGAP propose dans des conditions économiquement avantageuses, une offre pour un montant total de 24 513,46 € HT, selon le devis qu'elle a établi,

Considérant qu'il est nécessaire de signer le bon de commande correspondant,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat conformément aux règles en vigueur.

Le Président,

DECIDE de signer un bon de commande avec la centrale d'achat UGAP ayant pour objet l'acquisition d'un véhicule léger de type SUV hybride pour un montant de 24 513,46 € HT suite à l'accroissement de l'activité de la Direction des Milieux Naturels et des Risques portée par la restauration du réseau de fossés sur les 100 communes du territoire.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **18 SEP. 2025**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **19 SEP. 2025**

Et de la publication le : **19 SEP. 2025**

Par délégation du Président

Le Conseiller délégué


OGIEZ Gérard

Par délégation du Président

Le Conseiller délégué,


OGIEZ Gérard

OGIEZ Gérard